

Association HAPPAH - Lutte contre le Pillage
Rue des Ecoles
69870 Grandris
www.halte-au-pillage.org
happah.asso@gmail.com



Infolettre Halte au Pillage n°9 - 18 février 2010

Suite au pillage de Noyon : mobilisation générale contre le pillage au détecteur de métaux !

Sommaire :

1. Suite au pillage de Noyon : mobilisation générale contre le pillage au détecteur de métaux !
2. Brèves anglo-galloises - les conséquences normales du Treasure Act
3. Klessin (Brandenbourg, Allemagne): Deux utilisateurs de détecteurs de métaux arrêtés par la police
4. Nouvelle loi égyptienne pour lutter contre les trafics d'antiquités.
5. Espagne : impressionnant nombre de procès pour détection illégale
6. Chypre : réseau de contrebande démentelé
7. Le Pillage en Images - Arrestation musclée de pilleurs en Pologne

1. Suite au pillage de Noyon : mobilisation générale contre le pillage au détecteur de métaux !

Un grave pillage a eu lieu dans la nuit du 8 au 9 février sur un diagnostic de l'INRAP à Noyon sur le tracé du Grand Canal Seine-Nord Europe. Les pillards, équipés de détecteurs de métaux, ont attaqué un important site et détruit des structures du néolithique à l'époque mérovingienne. Selon le relevé topographique réalisé mercredi 17 février par l'archéologue Jean-David Desforges (responsable de l'opération INRAP sur ce chantier), plus de 150 trous sur 20% du diagnostic ont été relevés en l'état actuel du recensement. D'après les archéologues témoins du carnage, ce pillage est l'œuvre de plusieurs personnes.

Aucune des structures archéologiques qui avaient été repérées dans la phase de diagnostic n'est sortie indemne de ce pillage. Les niveaux de sol d'une habitation gallo-romaine ont, par exemple, été définitivement détruits et les données qu'ils auraient pu livrer sont irrémédiablement perdues. Les pilleurs se sont particulièrement acharnés sur le pourtour d'une sépulture tardo-antique comme sur toutes les structures mises en évidence par les

archéologues. Afin de prélever de petits objets métalliques les pillards ont détruit les structures archéologiques qui les recelaient. Le site étant rendu en grande partie inexploitable, le préjudice scientifique est inestimable.



© Jean-David Desforges, Inrap

Dans certains cas, les pillards ont pu détruire ces structures pour récupérer de vulgaires balles de shrapnels qui ont pénétré profondément dans le sol lors des combats militaires sur ce secteur pendant la Première Guerre mondiale. Des données scientifiques ont donc été détruites pour rien ! Notons que les couches supérieures recelaient des vestiges militaires dont des munitions non explosées. Si les pilleurs en ont emporté, ils mettent en péril leur vie et celles de leurs entourages. Dans le même secteur, sur un autre site diagnostiqué par l'INRAP, un obus de 40 kilos a été volé au cours d'une autre nuit. En raison des risques d'explosion de munitions, un arrêté préfectoral interdit la prospection à l'aide de détecteurs de métaux sur une grande partie de la Picardie (sur l'ensemble de la Somme, de l'Oise et dans l'Aisne).

Le pillage de Noyon est le troisième gros pillage comptabilisé par l'INRAP sur le chantier du grand canal. **Monsieur Frédéric Mitterrand, Ministre de la Culture**, avait visité le chantier de Marquion le 25 septembre en compagnie de Jean-Paul Jacob (président de l'INRAP) et Nicole Pot (ex-directrice de l'INRAP). Il avait alors souligné " l'importance de l'archéologie préventive pour la sauvegarde par l'étude des vestiges menacés par l'aménagement du territoire ". Notre Ministre est, comme toutes les personnes sensibles à la protection de notre patrimoine collectif, scandalisé par cette attaque et a qualifié les pillards de Thénardier de la mémoire ! Il a annoncé la création d'un groupe de réflexion au sein du Centre National de la Recherche Archéologique (CNRA) auquel se sont adjoints des scientifiques parmi les plus éminents. Le groupe CNRA, constitués d'experts, devrait rendre ses conclusions dans l'année 2010. Ces conclusions permettront au Ministre de la Culture de mettre en œuvre des actions appropriées et indispensables pour tenter de mettre un terme au fléau que représente l'usage clandestin du détecteur de métaux pour notre patrimoine.

Rappelons que l'usage du détecteur de métaux nécessite une autorisation préfectorale depuis 1989. Toute recherche d'objet archéologique est interdite sans autorisation. Parce qu'ils ont endommagé un site archéologique, les pilleurs de Noyon risquent jusqu'à 10 ans de prison et 150 000 euros d'amende (articles 311-4 et 322-3 du code pénal).

Une plainte a été déposée par l'INRAP auprès de la gendarmerie nationale de Noyon. Le procureur de la République et le préfet ont été informés. La direction de l'INRAP, très sensible au grave problème des détecteurs de métaux, a publié un communiqué de presse sur son site internet et cette affaire a fait l'objet d'un éditorial dans la dernière infolettre de l'institut.



© Jean-David Desforges, Inrap



© Jean-David Desforges, Inrap

De très nombreux articles ont paru ces derniers jours sur cette affaire (voir notre revue de presse sur halte-au-pillage.org). Malheureusement ce type de pillage est de plus en plus fréquent sur les chantiers de fouille et sur les sites archéologiques en général.

Communiqué de presse de Monsieur Frédéric Mitterrand, Ministre de la Culture

Lundi 15 Février 2010

A la suite du pillage du site archéologique de Noyon (Oise), survenu dans la nuit du 8 au 9 février, Frédéric Mitterrand a demandé au Conseil national de la recherche archéologique de constituer un groupe de réflexion.

Ce groupe de réflexion fera des propositions dans le courant de l'année 2010 contre le pillage de sites archéologiques à l'aide de détecteurs de métaux ce qui représente une menace grave pour le patrimoine archéologique en France et dans de nombreux pays d'Europe.

L'Europae Archaeologiae Consilium, qui regroupe l'ensemble des responsables des services archéologiques nationaux des pays membres du Conseil de l'Europe, a d'ailleurs consacré son dernier symposium à ce sujet à Strasbourg en mars 2009. Dans la nuit du 8 au 9 février, des pilleurs équipés de détecteurs de métaux se sont introduits sur le site d'un chantier de diagnostic archéologique, conduit à Noyon par l'Institut national de recherches

archéologiques préventives (INRAP), et y ont creusé une centaine de trous. Au vu des premières fouilles effectuées par l'INRAP, il est probable que les pilleurs sont repartis avec monnaies et fibules antiques, cerclages de cuivre et têtes d'obus de la Première guerre mondiale.

Les vestiges de constructions antiques, en cours de fouille, sont en grande partie détruits et les détériorations sont irréversibles. Par ailleurs, les objets pillés sont à tout jamais perdus pour la recherche archéologique et le patrimoine national ; le pillage constitue une perte archéologique irréparable. L'INRAP a immédiatement porté plainte auprès de la gendarmerie de Noyon et en a informé le procureur de la République et le préfet.

2. Brèves anglo-galloises - les conséquences normales du Treasure Act

Dans le pays rêvé par les clandestins français, un nouveau cas de fouilles illicites remplit les manchettes des faits divers des journaux. Un homme de 51 ans a été arrêté pour pillage archéologique en particulier dans la région de Chichester mais pas seulement ! A son domicile de nombreux artefacts archéologiques de toutes périodes ont été saisis. Certains correspondant à la définition légale de trésor auraient dû être déclarés, mais ne l'ont pas été - évidemment. Le responsable local du patrimoine a déclaré à la presse que le pillage était en constante augmentation dans cette région au point qu'une équipe de police spécialisée dans les crimes contre le patrimoine a été créée pour venir à bout des pillages. Cette équipe est assistée en permanence par deux archéologues.

Espérons que ces vols qualifiés ne soient pas traités de la même manière que les 26 derniers cas similaires recensés ces derniers temps où la moyenne de l'amende n'était que de 38£ soit entre 2 et 20 fois moins que pour avoir mal stationné un véhicule !

Autre actualité outre-manche, comme nous le redoutions dans l'infolettre n° 5, l'annonce de la découverte d'un dépôt saxon en tronquant les circonstances exactes de découverte et

en appuyant sur sa valeur financière, a provoqué l'explosion des ventes de détecteurs de métaux. Tesco, la chaîne de supermarchés, a annoncé que les détecteurs de métaux étaient devenu l'un de leurs best-sellers. Ils souhaitent même élargir la gamme des détecteurs en rayon. A coup sûr un coup dur pour les magasins spécialisés dans la chasse au trésor ! Malheureusement ce n'est pas bon non plus pour le patrimoine anglo-gallois. En effet, il n'est pas certain que les nouveaux clients, attirés par l'argent facile, respecteront les dispositifs légaux actuels (ridicules mais néanmoins présents) encadrant la chasse au trésor au Royaume Uni.

Pendant ce temps, 2 nouveaux musées ont annoncé dans la presse qu'ils devaient fermer faute de moyens suffisants pour remplir leurs missions. L'un d'eux, le musée de Weston, aurait peut-être dû utiliser autrement ses fonds que d'organiser des événements de promotion de l'utilisation de détecteurs de métaux au détriment de ses activités traditionnelles de conservation et d'exposition de ses collections. On ne peut pas tout faire, financer et promouvoir les professionnels du pillage avec les deniers publics et gérer correctement un musée !

3. Klessin (Brandenbourg, Allemagne): Deux utilisateurs de détecteurs de métaux arrêtés par la police

En novembre 2009, deux utilisateurs de détecteurs de métaux néerlandais ont été arrêtés par la police près de Klessin (Allemagne). Un témoin avait informé les forces de l'ordre, qu'une nouvelle fois, des Hollandais étaient en train de chercher des vestiges militaires et des armes de la 2e guerre mondiale dans la forêt. Les policiers ont vite repéré le véhicule immatriculé en Hollande, que le témoin y avait déjà aperçu quelques jours auparavant. Quelque temps après, deux cyclistes ont rejoint le véhicule en question, portant chacun un sac et une bêche sur le dos. Selon leurs dires, les bêches leur servaient de pare-boue pour leurs vélos lors de leurs randonnées cyclistes. Dans la voiture, la police a trouvé plus d'une vingtaine de munitions de carabine rouillées ainsi qu'un chargeur rouillé de pistolet mitrailleur. Dans les sacs à dos, les policiers trouvaient des détecteurs de métaux et une grenade à main sans détonateur. Les deux hommes âgés de 25 et de 29 ans ont été arrêtés provisoirement et conduits au commissariat de police de Seelow. Une plainte pour infraction à la loi concernant les armes de guerre a été portée contre eux. Leurs détecteurs de métaux ont été confisqués et les munitions ont été remises au service de déminage mandé sur place. Ils furent relâchés tard dans la soirée. Le témoin qui avait dénoncé les deux utilisateurs de détecteurs trouva dans la forêt des obus d'artillerie déterrés qui furent également enlevés par le service de déminage. (Traduction libre d'après un article paru dans le quotidien "Märkische Allgemeine" en date du 18/11/2009)

Commentaire de l'Happah: Le fait divers qui s'est déroulé en Allemagne n'a rien d'exceptionnel. Il soulève un certain nombre de points communs avec des faits divers similaires constatés en France, en Belgique, en Pologne ou en République Tchèque: Raids illégaux d'utilisateurs de détecteurs étrangers (détection transfrontalière); collection de munitions de guerre; abandon de munitions de guerre déterrées (mise en danger de la sécurité civile); excuses grotesques pour échapper à des poursuites judiciaires.

Par le fait qu'au Brandenbourg, la recherche de vestiges militaires datant de la deuxième guerre mondiale est strictement interdite, la dénonciation à la police des deux intrus néerlandais ne relève pas de la délation, mais du devoir de citoyen. Dans un commentaire

laissé sur un forum de chasse aux trésors allemand, le témoin au sens très développé du devoir de citoyen est soupçonné être également un collectionneur de militaria, vexé de voir des étrangers débarquer dans sa «chasse gardée», hypothèse ne pouvant pas être totalement écartée.

4. Nouvelle loi égyptienne pour lutter contre les trafics d'antiquités.

Le très médiatique Zahi Hawass a réussi à faire passer début février une nouvelle loi réprimant plus fortement les trafics d'antiquités. En effet les amendes prévues étaient jusqu'à présent ridiculement faibles comparés aux revenus générés par ces vols. N'oublions pas que la masque de Ka Nefer Nefer (cf bulletin halte au pillage n°2) a été vendu au Saint Louis Art Museum pour un demi million de dollars US ! Ces amendes passent donc d'une échelle de 50 000-100 000 livres égyptiennes à une autre allant de 100 000 à 1 million de livres ! Les peines de prison encourues sont aussi nettement plus lourdes, on passe de 5 ans à 15 ans de prison, soit la même peine que pour le pillage archéologique. Autre mesure phare, les collectionneurs privés égyptiens ont six mois pour informer les autorités de l'ensemble des objets archéologiques en leur possession, passé ce délais tout objet archéologique détenu par un particulier et non déclaré au conseil suprême des antiquités sera considéré comme volé et donc les collectionneurs encourront les mêmes peines que les trafiquants. Cette mesure a été adoptée pour contrer les fausses provenances des objets données lors des ventes aux enchères publiques ou chez des antiquaires peu scrupuleux. Ainsi il ne sera pas facile de dire que telle œuvre provient de telle collection privée fictive et que donc son exportation est licite.

5. Espagne : impressionnant nombre de procès pour détection illégale

Les tribunaux de la province de Soria (Castille et Leon), la plus petite d'Espagne, ont jugé 15 affaires de pillages à l'aide de détecteurs de métaux ces 5 dernières années. Les pilleurs ont été condamnés à payer des amendes de 2000 à 3000 euros chacun. Ces utilisateurs de détecteur de métaux doivent obtenir au préalable de leurs recherches une autorisation spécifique délivrée par le Ministère de la Culture de Castille et Leon. Là aussi les archéologues en charge du patrimoine local estiment que ces recherches illicites demeurent l'une des causes les plus fréquentes de détérioration du patrimoine archéologique.

En Andalousie, à Palma Baja de Baena, deux hommes ont réalisé une fouille clandestine portant sur près de 12 m² selon les constatations de la guardia civil. Ils ont affirmé, lors de leur procès, que leur tracteur s'était accroché dans les fondations de la villa romaine et qu'ils souhaitaient seulement enlever les pierres qui gênaient les cultures. Or une perquisition chez eux a montré qu'ils possédaient des détecteurs de métaux et de nombreux objets archéologiques non déclarés. Le procureur a réclamé une peine de deux ans d'emprisonnement, le jugement est en délibéré.

6. Chypre : réseau de contrebande démantelé

Les autorités chypriotes ont annoncé lundi 24 janvier avoir arrêté 10 personnes impliquées dans un vaste réseau international de contrebande d'antiquités. 5 autres suspects sont toujours recherchés par la police. Les objets archéologiques saisis ont été estimés à 11,5 millions d'euros, ils proviendraient en grande partie de nombreux sites archéologiques chypriotes, cependant un certain nombre d'entre eux ne semblent pas être d'origine insulaire, des analyses sont en cours pour en déterminer la provenance.

Constatant les dégâts causés par des fouilleurs clandestins, le ministre Nicos Nicolaïdes a souhaité rendre le travail des pilleurs plus difficile en protégeant mieux le patrimoine de l'île et a salué la coopération avec les autorités grecques au cours de cette enquête.

Nous avons là encore la démonstration que des méthodes sont efficaces pour lutter contre le trafic d'antiquités : l'utilisation d'agents infiltrés, de gros moyens humains employés (ici plus de 110 policiers impliqués) et une coopération internationale sans failles.

7. Le Pillage en Images - Arrestation musclée de pilleurs en Pologne

Des pilleurs ont récemment été arrêtés par la police en Pologne. Ils pillaient des sites militaires avec des détecteurs de métaux !

